

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

SECONDE ANNÉE RÉPUBLICAINE.

SEXTIDI 16 du mois Fructidor.

Ere vulgaire.

Mardi 2 Septembre 1794

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue Honoré, vis-à-vis les Comités de la Guerre, de Commerce, &c., n°. 1499, Le prix de la souscription est de 22 liv. par an, de 21 liv. pour six mois, & de 12 liv. pour trois mois. Les lettres doivent être chargées, attendu le grand nombre de lettres qui s'égarent, & 12 s. ff. franches au citoyen FONTANILLE, chargé de recevoir l'abonnement, qui commencera dorénavant le premier de chaque mois (nouveau style). Ceux qui voudront s'abonner dans le courant d'un mois, ajouteront au prix du trimestre, du semestre ou de l'année, deux sols par feuille pour chacun des jours qui resteront à s'écouler jusqu'au premier du mois suivant (nouveau style).

CHINE.

Des Pekin, le 1^{er} décembre 1793.

Les nations turbulentes de l'Europe ont appris depuis deux siècles à notre gouvernement immobile, parce qu'il est paternel, à se garantir de leur communication, & même des appas qu'elles ne cessent d'offrir au commerce de cet empire immuable. Quelques connoissances astronomiques ou autres, que nous avons reçu de certains missionnaires chrétiens, ont été récompensées par l'accueil que nous faisons à ces missionnaires & aux navires européens que nous laissons trafiquer à Canton. Les autres informations que nous avons de l'Europe nous ont appris, que dans une île au nord occidental de cette partie du monde, il y a une poignée de hardis navigateurs qui fatiguent le commerce de toutes les autres nations par des vexations, des injustices & des conquêtes illégitimes. Le chef de ces corsaires, a essayé dernièrement d'entamer avec notre empereur un traité de commerce intime, & comme ce chef a le titre de roi, il nous a envoyé un ambassadeur au mois de juillet dernier. Cet ambassadeur a demandé une audience particulière de l'empereur; il s'éleva de longues difficultés sur la forme du cérémonial qui seroit observé dans cette audience, & lord Macartney n'y fut admis que le 14 septembre, après qu'il eut été convenu qu'il rendroit à l'empereur les mêmes hommages qu'il rendoit à son roi en pareille occasion.

L'audience eut lieu sous une tente magnifique dressée à cet effet; l'empereur y arriva dans une longue chaise portée par seize hommes: dès qu'il parut, les Chinois se prosternèrent le visage contre terre, & l'ambassadeur avec ses compagnons se mit à genoux; ensuite on distribua des rafraichissemens aux spectateurs, & on exécuta au son des instrumens des danses, des luttes & d'autres exercices.

L'empereur fit à l'ambassadeur les démonstrations les plus affectueuses de bienveillance, & il lui distribua, ainsi qu'à ceux de sa suite, divers présens. Une seconde audience eut lieu le lendemain.

Le 17 septembre, jour anniversaire de la naissance de l'empereur, lord Macartney avec sa suite se rendit au palais

des le point du jour; cet ambassadeur & les premiers mandarins furent introduits dans la première cour, la suite dans la seconde, & les mandarins du troisième ordre dans la troisième. Quoique l'empereur ne parut point, tous les assistans furent obligés de faire les neuf genuflexions d'usage.

Le 18, l'ambassadeur visita le théâtre.

Bien lord Macartney fut conduit au pied du trône de l'empereur, qui lui remit, pour le roi Georges, un présent renfermé dans une boîte magnifique.

Le 26, les Anglois revinrent à Pekin.

Le 30, ils se rendirent à Yen-Minghuen, où on avoit reporté tous les présens qui leur étoient destinés, afin que l'empereur pût les voir en une seule fois.

L'ambassadeur retourna le même jour à Pekin, où on lui fit entendre que l'empereur verroit son départ avec plaisir; le ministre conseilla même à lord Macartney de mettre à la voile avant l'hiver. Pendant leur séjour, il fut défendu expressément aux missionnaires de communiquer avec les Anglois.

C'est ainsi que s'est terminée une négociation dont les Anglois se promettoient de grands avantages, & dont notre invincible empereur n'espéroit rien pour la prospérité de son peuple ni du commerce chinois, qui se passe également des productions d'Europe & des agitations que ce commerce pourroit traîner à sa suite.

POLOGNE.

De Brunn, le premier août.

Selon les avis reçus ici de Varsovie, le général Wieniawski, qui commandoit à Cracovie, accusé de s'être laissé corrompre & d'avoir reçu 3,000 ducats pour livrer cette ville, a été mis hors de la loi; son effigie a été attachée à une potence.

Les troupes polonoises se sont emparées des forêts qui sont dans les environs de Varsovie. La connoissance particulière qu'elles ont de cette localité, opposera de grands obstacles à toute tentative entreprise dans le dessein de les en déloger.

On apprend qu'outre l'armée de Koczinsko à Varsovie, il

y a seize mille hommes dans les retranchemens pour garder l'intérieur de cette place.

L'invasion des possessions prussiennes par les Polonois continue à s'effectuer. Olzovitz & Vitzna sont en leur pouvoir. On avoit envoyé contre eux, pour les en déloger, des troupes qui les jugerent innattaquables. Le bourg de Pionizka avoit été dégarni en grande partie. Les Polonois qui en furent avertis, se portèrent avec des forces supérieures sur le reste des troupes qui gardoient cette position. Leur cavalerie tomba sur leur arrière-garde pendant que 850 hommes d'infanterie emportoient d'affaut les retranchemens. Le général prussien eut toutes les peines possibles à rallier ses soldats. Il y eut un grand nombre de morts, & le reste gagna les hauteurs dans un grand désordre.

On mande de Boudi, que tandis qu'une division de cosaques russes poursuivait quelques escadrons polonois, ceux-ci leur ont échappé par le moyen de la vitesse de leurs chevaux, & se sont jetés dans la ville de Podkamini. Les Cosaques, en poursuivant leur course jusqu'à la nuit, ont fondu sur une division autrichienne qu'ils ont cru d'abord être des Polonois: cette méprise, avant qu'elle ait cessé, a donné lieu à une affaire sanglante de part & d'autre; depuis il y a eu des plaintes réciproques, & les chefs des troupes alliées ont été respectivement condamnés à des peines graves. Pendant le combat, la cavalerie polonoise a quitté sa retraite, & s'est jetée sur les camps russes & autrichiens: elle a trouvé ensuite moyen de rejoindre le corps principal sous les ordres de Wieniawski.

On apprend des environs de Varsovie que le général russe Derfeld, dont l'armée étoit destinée à couper, en cas de besoin, à Koczinsko le passage de la Vistule, vient de se replier avec la plus grande célérité sur Bresck. D'après cette circonstance, le général prussien Schœfled se trouve dans l'impossibilité d'empêcher la retraite de l'armée commandée par Koczinsko, au cas que ce général jugerât à propos d'éviter une bataille rangée.

ANGLETERRE.

De Londres, le 8 août.

Un paquebot venu de Jersey a apporté à l'amirauté la nouvelle que dix vaisseaux françois viennent de mettre à la voile de Brest & qu'ils doivent se réunir à une autre division qui est à Dunkerque. En conséquence, on presse tous les armemens dans tous nos ports: l'amiral Macbride a appareillé pour aller en croisière avec le *Minotaure*, de 74; l'*Hébé*, de 38; le *Crescent*, & le *Druide* de 32. Sir Sydney-Smith doit sortir incessamment avec son escadre de chaloupes canonnières. On a mis en commission tant à Plymouth qu'à Chatam les vaisseaux le *Blenheim*, de 98; le *Victorieux*, la *Désance* & le *Bombay-Castle*, de 74, ainsi que le *Leydor*, de 64.

Les quatre vaisseaux portugais, avec les deux frégates de la même nation qui sont arrivés à Plymouth, se disposent à rejoindre la grande escadre de l'amiral Howe dont le prochain départ est aussi ordonné.

La défense de l'intérieur des trois royaumes occupe aussi le ministère. On débite que les 6 mille hommes commandés par le comte de Mayra sont revenus du continent. On continue à mettre les côtes d'Irlande en état de défense; & le duc de Richmond va commander un camp de 15 mille hommes qui se forme à Brightolm. La plupart des régimens de milice écossaise, qui doivent être employés à la défense intérieure, sont portés au complet. Tous ces mouvemens qui annoncent au moins des inquiétudes très-vives dans

le ministère, affectent les hommes sensés, & ils font des vœux plus ardens que jamais pour le retour de la paix.

Il est certain que le commerce de la Grande-Bretagne souffre horriblement du trouble qu'il reçoit de la part des corsaires françois; chaque jour les listes des bâtimens qu'ils nous enlèvent viennent affliger nos commerçans, & le peuple lui-même commence à murmurer hautement du défaut de production de notre commerce, malgré les sommes énormes mises à la disposition du gouvernement pour opérer la sûreté de nos navigateurs.

Haute cour de l'amirauté. — Jugement relatif à la demande en indemnité, faite par les propriétaires du bâtiment américain la Sally.

« Ce bâtiment venoit de Boston pour se rendre en France: il portoit du sucre, du café, du tabac, des provisions salées, &c. &c. L'équipage, après avoir tout déposé à Bordeaux, y devoit prendre une nouvelle cargaison pour les Indes-Occidentales, & de-là revenir en Amérique avec du rhum & du sucre. D'après les réponses du capitaine & de tous ses compagnons, il paroît que ce bâtiment, à son arrivée dans les parages de l'Europe, avoit relâché dans l'isle de Rhé, où l'on apprit à l'équipage que Bordeaux étoit alors dans un état de confusion. Le capitaine, qui avoit ordre en pareil cas de chercher un autre port, fit voile pour Amsterdam. C'est dans ce passage que son bâtiment fut pris par un corsaire anglois, & amené à Guernesey. Après y avoir été détenu pendant quelque tems, il fut enfin relâché.

» La cour a prononcé qu'il n'y avoit pas lieu à indemnité, vu que le bâtiment portoit des provisions salées, & en outre le produit des isles françoises; que cette circonstance justifioit la capture & la détention momentanée, sans autoriser la cour à prononcer sa condamnation.

Il s'est tenu hier, à l'office du lord Grenville, un conseil auquel ont assisté Pitt, le duc de Portland, lord Chatham, lord Amhurst & Vindham. Le conseil étoit séparé, & l'on a sur-le-champ expédié des dépêches à l'ambassadeur britannique à la Haye; d'autres au lord Malmesbury, qui remplit la même fonction auprès du cabinet de Berlin. Elles sont portées par des messagers d'état, expédiés exprès.

Le cabinet a reçu des lettres du ministre britannique auprès des Etats-Unis: leur contenu n'a point encore percé.

FLANDRE HOLLANDOISE.

De Hulst, le 27 août.

La prise du fort de l'Ecluse a jeté la terreur dans toutes nos contrées, & nous nous croyons menacés, ainsi que le Sas-de-Gand, d'une attaque très-prochaine. Le commandant de l'Ecluse ayant été informé que les troupes françoises devoient donner l'assaut le lendemain, s'est hâté de demander à capituler, & la garnison est demeurée prisonnière de guerre. L'Ecluse est un port distant de cinq lieues seulement de Middelbourg, & dont la possession peut contribuer singulièrement à faciliter aux François la conquête de la province de Zélande.

L'extrait suivant de l'histoire de Philippe III, roi d'Espagne, par Watson, servira à prouver combien ce port de l'Ecluse étoit regardé comme un objet de la plus haute importance par les états-généraux eux-mêmes. . . Il y avoit trois ans, dit ce Historien, qu'Ostende se défendit avec un courage vraiment héroïque contre les Espagnols, lorsque les états-généraux mirent en délibération la question de savoir s'il valoit mieux faire marcher leur armée pour tâcher de faire lever le siège d'Ostende, ou bien de s'emparer de quelque autre place qui pût les dédommager de la perte de celle-là qu'ils regardoient

doient comme inévitable. . . Après le plus pur examen, il fut décidé dans le conseil qu'on entreprendroit le siège de l'Ecluse, attendu que cette place, plus voisine de la Hollande, seroit une acquisition bien plus précieuse qu'Osstende.

» L'archiduc Albert étoit trop clairvoyant pour ne pas sentir de quelle importance il étoit pour lui de rester maître de l'Ecluse, dont le port seroit de retraite aux galeres espagnoles; d'où il étoit facile de faire une invasion dans les Provinces-Unies & d'obstruer leur commerce. Cependant il ne pouvoit se résoudre à renoncer à la conquête d'Osstende qui lui coûtoit déjà près de trois ans de fatigues & de peines. Ces considérations ne l'arrêterent point. Il ne laissa à Osstende que les troupes nécessaires pour contenir cette ville, & il marcha avec le reste de son armée au secours de l'Ecluse; mais ses efforts échouèrent, & le gouverneur de cette dernière place fut contraint de capituler, quoiqu'il eût une garnison de 4,000 hommes, non compris 1500 forçats qu'on avoit tirés des galeres d'Espagne.

» Les états-généraux devenus maîtres de l'Ecluse, n'épargnerent ni peines ni dépenses pour rendre cette place imprenable, & ils mirent les mêmes soies à fortifier l'isle de Caillant, Izendick & quelques autres places voisines, dont ils s'étoient emparés. (Ils ne comptoient pas alors sur l'intervention des armées républicaines de France, pour lesquelles il n'est point de places imprenables.)

FRANCE

De Paris, le 16 fructidor.

L'accident de l'explosion qui a alarmé cette capitale avant-hier, a eu des suites moins terribles que celles qu'on craignoit d'abord au premier moment; les citoyens ont cru exhaler un vrai patriotisme en se permettant les conjectures les plus cruelles sur cet événement; ils se sont heureusement trompés, & tous les rapports faits à la convention par les députés qu'elle a envoyés dans les sections, s'accordent pour constater que le peuple parisien, toujours fidèle aux principes qui l'attachent à la convention, n'a rien perdu de sa confiance & de son amour pour ses représentans. Le zèle des parisiens pour leurs frères qui ont souffert de l'accident, s'est signalé par des secours de toute espèce, qui ont été prodigués à ces infortunés.

Ainsi les avantages que l'aristocratie se permet peut être d'espérer de tous les événements qui peuvent altérer la tranquillité publique, seront encore nuls cette fois, & c'est aux vrais républicains, à ceux que l'amour de la patrie anime, à éviter de donner aux malveillans toute occasion de médisance & de calomnie contre la chose publique: nous l'avons déjà dit, & c'est encore bon à redire, que le patriotisme véritable en se serrant autour de la convention, lui formera un rempart inattaquable, contre lequel viendront échouer tous les projets liberticides de ces hommes pervers, qui frémissent à la vue de la liberté & de l'union, qui triple sa force.

Extrait des registres du comité de salut public de la convention nationale, du 10 fructidor, l'an 2^e. de la république française, une & indivisible.

Le comité de salut public, considérant que les citoyens habitant les communes maritimes ou les places frontières de la république, qui ne s'étoient éloignés de leurs domiciles habituels que dans la crainte d'être regardés comme des ennemis ou des étrangers qui auroient tenté de se soustraire à l'exécution du décret des 26 & 27 germinal, doivent, comme les habitans sortis de Paris pour les mêmes causes & dans les mêmes circonstances, être autorisés à rentrer dans leur domi-

cile; mais que plusieurs municipalités font difficulté de permettre leur retour, & que quelques-unes où l'on est dans l'usage de délivrer des cartes de sûreté, refusent de rendre de nouvelles cartes,

Arrête que son arrêté du premier de ce mois est commun aux citoyens qui habitent, avant le décret des 26 & 27 germinal, les communes maritimes ou les places frontières; en conséquence lesdits citoyens pourront retourner dans leur ancien domicile, en se conformant exactement aux dispositions dudit arrêté du premier de ce mois.

Signé au registre, C. A. Prieur, Carnot, Collot-d'Herbois, Billaut-Varenne, B. Barrere, R. Lindet, Tauriot, Bréard, Eschassériaux l'aîné, Treillard, Laloï, Tallien.

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE

Chambre du conseil. — Du 12 fructidor.

C. Petit & A. Dabor, de la commune de St Cyr; V. M. G. Lhuillier, cultivateur à Champoff; Billoré, âgé de 27 ans, né à Honet, district de Broudecourt, dép. de la Meuse, ci-dev. marchand de vin & soldat de la ci-dev. armée révolt.

François Douilly, 32 ans, né à la commune de St-Martin, district de Bernay, dép. de l'Eure, ci-dev. domestique, arrêté à Versailles;

Jacques Lefieux, 26 ans, né à Jumieges; départ. de la Seine-Inférieure, garçon limonadier, demeurant à Paris, rue Martin;

Antoine-Marie Delair, 53 ans, né à Parmes, faisant voir des animaux étrangers, rue Marguerite, faub. Antoine;

Du 13.

A. Lepecheux, 40 ans, né à St-Etienne-en-Forez; F. Barbier, la femme, 30 ans, née à Commune-Affranchie; P. Pourtales, 59 ans, né à Neuchâtel;

G. R. Momet, 40 ans, né à Paris;

Du 14.

Joseph Roger, 20 ans, né à Neuville-sur-Ornain, jardinier, à Bar-sur-Ornain;

François Bucon, 33 ans, né à Bourgoin, dép. de l'Isère, marchand de fil d'or, rue Denis;

F. Triotyanne, né à Treffange, dép. de la Moselle, ex-procureur-syndic du district de Thionville;

J. Degoesse, né à Paris, secrétaire du même district;

Du 15.

J. B. F. Doriniere, 51 ans, ex-receveur des finances, à Aurillac, dép. du Cantal;

J. A. Aubert, 37 ans, né à Bolbeck;

J. M. Nicot, dit Dugny, 36 ans, né à Nicolas-de-Veron, dép. du Mont-Blanc;

Attendu que, dans les pieces qui les concernent, il n'existe aucune preuve de délits contre-révolutionnaires, ont été mis en liberté par jugement rendu en la chambre du conseil du tribunal.

Salle de l'égalité. — Du 15 fructidor.

Jean Nicolas Pasquier, 41 ans, né à Melun, ex-frere trapiste, capucin & picpus, actuellement garçon boulanger à Fontainebleau;

Convaincu d'avoir tenu le 22 brumaire, à Fontainebleau, des propos tendans à provoquer la dissolution de la représentation nationale & le rétablissement de la royauté: mais attendu qu'il ne les a pas tenus avec des intentions contre-révolutionnaires (étant ivre), a été acquitté; il sera démis en vertu de la loi du 17 septembre.

CONVENTION NATIONALE.

Discours d'un officier de l'armée du Nord à la convention nationale.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

Je suis envoyé de l'armée du Nord par le représentant du peuple Lacombe-Saint-Michel, pour vous présenter les drapeaux pris à Nieupoort. Ces drapeaux sont la conquête de la division déjà tant de fois victorieuse, commandée par le général Moreau. N'étant pas attaché à cette division, je n'ai pas eu l'honneur de participer à ses succès; mais j'ai accompagné plusieurs fois le représentant du peuple Lacombe-Saint-Michel à la tranchée de l'Ecluse. Comme lui, j'ai été témoin du zèle infatigable des braves défenseurs de la liberté, & je puis leur rendre l'hommage qui leur est dû.

Si la lettre par laquelle le représentant Lacombe-Saint-Michel vous a instruits de son entrée à l'Ecluse, vous laisse quelque chose à désirer sur les circonstances intéressantes qui ont accompagné le siège de cette place, je me ferois un devoir de vous les apprendre: mais il vous a peint nos braves canonniers marchant à découvert, & établissant leurs batteries sous le feu ennemi. Il vous a dit avec quel courage ils ont résisté au soufflé empêté de l'air qui regne dans cette contrée, & aux efforts de la mer qui, dans sa violence, a submergé une de leurs batteries. Il vous a dit que les républicains ont bravé les satellites des despotes à la portée du pistolet, & qu'ils répondoient à leurs canons impuissans par des coups de fusils, détruisant ainsi tous les canonniers. Il vous a dit enfin que cette ville avoit payé la résistance de la destruction totale de ses maisons, & qu'elle n'offre plus qu'un monceau de pierres. C'est le spectacle de ruines que doivent présenter nos ennemis de tout genre, si nous voulons être libres.

La liberté a eu besoin des grandes vues de la convention nationale & du courage de l'armée française, pour reconquérir son domaine dans la Hollande.

La terreur précède les armées républicaines; car la place de l'Ecluse, qui a toujours résisté plusieurs mois, est tombée en notre pouvoir en 22 jours, & une poignée de soldats, affrontant tous les périls, ont fait captiver une garnison hollandaise. C'est ainsi que les républicains, par leur énergie, renversent les projets des comités, & portent l'épouvante & la mort dans les rangs des esclaves. Tous les soldats supportent avec courage les dangers & les travaux militaires au milieu des inondations, en face des batteries ennemies; mais ils ne les supportent que pour la république; en périssant, ils invoquent encore la république; ils maudissent tous les tyrans & toutes les aristocraties: ils ne connoissent & ne défendent que la liberté, l'égalité, le peuple français & la convention nationale.

(Présidence du citoyen Merlin, de Thionville.)

Suite de la séance du 14 fructidor.

Grégoire fait un rapport dans lequel, après avoir rappelé que des scélérats avoient eu le projet de nous replonger dans la barbarie par la destruction des monumens des arts, il fait sentir la nécessité de prendre des mesures pour conserver les immenses richesses qui nous restent en ce genre. — Sur ce rapport qui sera imprimé, la convention décrète que les bibliothèques & tous les autres monumens de sciences & d'arts appartenans à la nation, seront recommandés à la surveillance de tous les bons citoyens qui sont invités à dénoncer les provocateurs & les auteurs de dilapidations & dégradations de ces bibliothèques & monumens.

Ceux qui seront convaincus d'avoir, par malveillance, détruit ou dégradé des monumens de sciences & d'arts, su-

biront la peine de deux années de détention, conformément au décret du 13 avril 1793. Tout individu qui a en sa possession des manuscrits, titres, chartes, médailles, antiquités provenant des maisons ci-devant nationales, sera tenu de les remettre, dans le mois, au directeur du district de son domicile, sous peine d'être traité & puni comme suspect. Ce décret sera affiché dans le local des séances des corps administratifs, dans celui des séances des sociétés populaires, & dans tous les lieux qui renferment des monumens de sciences & d'arts.

Carrier demande que Tallien s'explique sur un ro fructidor qu'il a annoncé aux Jacobins. — Bourdon de l'Oise dit que Tallien, Fréron & Leconte ne sont peut-être pas étrangers aux manœuvres de l'aristocratie; & qu'un grand nombre de ci-devant nobles ont été mis en liberté, ainsi que Fabricius, plusieurs ex-ministres, amis de Danton, & Aubert-Dubayet, qu'il accuse d'avoir livré Mayence: il demande que les comités de salut public, de sûreté générale & de législation soient chargés de faire incessamment un rapport sur les causes des derniers évènements. — Décrété.

Merlin de Thionville & Reubell parlent en faveur d'Aubert-Dubayet, & demandent avec énergie que l'on s'explique franchement sur le siège de Mayence.

Un membre dit qu'il y a une femme, annonçant la reprise de Condé, fut assaillie à coups de pieds par quatre scélérats.

Boursaut annonce que le citoyen Faldar, restaurateur au pont-tournant, a donné tout son linge, son eau-de-vie, son vin, son huile, pour secourir les blessés apportés de Grenelle. — Mention honorable & renvoi au comité d'instruction publique.

On fait lecture d'une lettre de David, détenu à la maison des Fermes, qui se félicite à l'occasion du décret qui a déclaré la dénonciation de Leconte fautive & calomnieuse.

Merlin, de Douay, fait décréter un long projet sur la manière dont sera administrée la commune de Paris. — Nous donnerons incessamment le texte de ce décret.

Séance du 15 fructidor.

Les veuves de citoyens qui ont péri à la poudrière de Grenelle, jouiront d'une pension de 300 livres, & de 100 livres en sus pour chaque enfant au-dessous de douze ans: les enfans au-dessus de cet âge, qui sont infirmes, recevront 100 liv. annuellement: ceux au-dessous de 12 ans, qui ont perdu leurs père & mère, & ceux au-dessus de cet âge, qui, se trouvant dans le même cas, sont infirmes, auront une pension de 200 livres. Les citoyens blessés, n'ayant ni femmes ni enfans, recevront annuellement 300 livres; la pension sera de 500 livres pour ceux qui ont femmes ou enfans.

Le général Scherer écrit, en date du 13 fructidor, que Condé a subi, à l'heure prescrite, les conditions de la capitulation qu'on avoit ordonné de lui imposer. « A la première sommation, dit ce général, la garnison, composée de 700 hommes, a mis bas les armes & est prisonnière: nous avons trouvé 160 bouches à feu, 6 mille fusils, 100 mille bombes & boulets, 300 milliers de poudre, 1500 mille cartouches, 600 milliers de plomb, & des munitions pour six mois. La place est dans le meilleur état possible. 30 bataillons & 15 escadrons attendent des ordres pour voler à de nouveaux succès. — Vifs applaudissemens.

Un officier apporte les drapeaux pris au Quesnoy & à Valenciennes. « L'armée de siège, dit-il, a fait le serment de vaincre ou de mourir; nous nous en tenons au premier. — « Dites à l'armée, répond le président, que vous avez vu la convention nationale, abjurant toutes passions personnelles, marcher au pas de charge vers le but commun, c'est-à-dire l'affermissement de la liberté & le bonheur de tous les citoyens ».